

Développement de l'énergie et des ressources

Rapport annuel
2016–2017

**Développement de l'énergie et des ressources
Rapport annuel 2016-2017**

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1801-4 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1803-8 (PDF : version française en ligne)

ISSN 2561-1550 (version imprimée bilingue)
ISSN 2561-1577 (PDF : version française en ligne)

11562 | 2017.12 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Développement de l'énergie et des ressources pour l'exercice financier allant du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-Gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Rick Doucet
Ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Rick Doucet
Le ministre du Développement de l'énergie et des ressources

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel du ministère du Développement de l'énergie et des ressources pour l'exercice financier allant du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean Finn
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des activités du ministère.	13
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	14
Information financière	18
Résumé des activités de recrutement.	19
Résumé des projets de loi et des activités législatives	20
Résumé des activités liées aux langues officielles	21
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	22
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	22
Annexe A: Travaux sylvicoles	23
Annexe B: Gestion des permis de coupe sur les terres de la Couronne	23
Annexe C: Feu.	24
Annexe D: Poisson et faune	25

Message du ministre

Nos ressources naturelles sont l'un des atouts les plus précieux de notre province. Le développement sûr et responsable de nos ressources naturelles est une priorité pour notre gouvernement. Le développement approprié contribue à la création d'emplois au Nouveau-Brunswick et stimule l'économie de la province. Il apporte aussi des recettes qui financent des services importants dont les Néo-Brunswickois ont besoin, comme l'éducation et les soins de santé.

Nous nous employons sans cesse à nous améliorer, à adopter de nouvelles idées et à envisager de nouvelles façons de tirer le maximum des ressources de la province tout en offrant le maximum d'avantages pour les Néo-Brunswickois de façon à garantir la durabilité de nos ressources pour les années à venir.

Suivant la fusion en 2016 des ministères des Ressources naturelles et de l'Énergie et des Mines pour former le nouveau ministère du Développement de l'énergie et des ressources, nous rationalisons nos services pour nos intervenants et les Néo-Brunswickois. Je suis fier de travailler avec le personnel du ministère du Développement de l'énergie et des ressources afin de favoriser une croissance responsable et durable.

La foresterie est une industrie traditionnelle au Nouveau-Brunswick, un élément de notre tissu social qui contribue grandement à notre mode de vie et qui est le gagne-pain de milliers de Néo-Brunswickois. Il s'agit d'une composante essentielle de l'économie de la province, particulièrement dans les collectivités rurales, contribuant pour plus d'un milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) de la province.

L'exploitation minière est une autre industrie de grande valeur qui offre des salaires élevés et des recettes en redevances au gouvernement. L'exploitation minière a des retombées économiques énormes, employant des milliers de Néo-Brunswickois et contribuant pour 798 millions de dollars au PIB provincial tout en rehaussant la réputation du Nouveau-Brunswick à titre de producteur reconnu de mines de calibre mondial doté de l'infrastructure nécessaire pour accéder aux principaux marchés mondiaux.

Le secteur énergétique s'apprête à entreprendre plusieurs projets d'énergie renouvelable, y compris dans le domaine de l'énergie marémotrice, et travaille en étroite collaboration avec des collègues provinciaux des ministères et des groupes d'intérêts dans des dossiers propres au secteur afin de favoriser les possibilités de croissance future.

Ces exemples ne sont que quelques-unes des raisons pour lesquelles assurer la position concurrentielle des secteurs des ressources du Nouveau-Brunswick demeure au centre des activités de notre gouvernement. Nous travaillons à assurer la durabilité de ces secteurs afin qu'ils demeurent une pierre angulaire de l'économie provinciale.

La province est confrontée à des difficultés de taille, mais ces dernières offrent de grandes possibilités. Le gouvernement s'engage à collaborer avec les détenteurs de droits des Premières Nations afin de contribuer au développement économique du Nouveau-Brunswick, particulièrement en cette période économique difficile.

Les secteurs énergétique, minier et forestier sont en constante évolution, et je félicite le personnel dévoué du ministère du Développement de l'énergie et des ressources pour sa capacité à continuer d'offrir un excellent service pour la population du Nouveau-Brunswick.



Honourable Rick Doucet
Minister of Agriculture, Aquaculture and Fisheries

Message du sous-ministre

Le ministère du Développement de l'énergie et des ressources joue un rôle important en appuyant l'engagement du gouvernement de créer des emplois, de renforcer l'économie et d'améliorer la santé financière de la province. Il continue de soutenir une croissance économique qui est à la fois durable et responsable grâce à son leadership, à des programmes ciblés et aux services offerts aux secteurs.

Notre ministère reconnaît l'importance de l'énergie, de l'exploitation minière et de la foresterie pour l'économie du Nouveau-Brunswick. Nous cherchons toujours à trouver de nouvelles possibilités tout en continuant à renforcer notre relation de travail avec nos partenaires des Premières Nations.

Le développement sûr et responsable de nos ressources naturelles est notre priorité.

Au cours de la dernière année, nous nous sommes employés à appuyer les priorités du *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick*, la stratégie provinciale de croissance économique et de création de possibilités d'emploi pour les Néo-Brunswickois. Le plan présente les moyens que le gouvernement prendra pour assurer le déploiement d'efforts coordonnés et complémentaires afin d'améliorer l'économie du Nouveau-Brunswick et d'en maximiser les avantages.

Le ministère poursuit sa collaboration avec les ministères de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, de la Justice et de la Sécurité publique ainsi que de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur plusieurs dossiers importants, entre autres la prévention de la rage, la mise en œuvre de la deuxième phase du système électronique de délivrance des permis et l'application des lois protégeant nos ressources.

La mise en valeur de nos ressources donne du travail à des dizaines de milliers de Néo-Brunswickois, et le gouvernement s'engage à favoriser un environnement qui stimule encore plus la croissance dans nos industries traditionnelles.

Au cours de l'année à venir, nous continuerons de nous concentrer sur les activités liées au rendement en vue d'assurer un avenir sain et durable tout en explorant chaque possibilité qui s'offre à nous pour tirer pleinement parti de nos ressources naturelles.



Jean Finn
Deputy Minister

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui repose sur des pratiques opérationnelles exemplaires pour élaborer, communiquer et réviser la stratégie. Ce processus donne à la fonction publique une méthode éprouvée permettant de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la reddition de comptes et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, commence par la vision stratégique consistant à remettre le Nouveau-Brunswick en marche. Cette vision est ancrée dans cinq priorités :

- 1. Emplois** – Créer l'environnement le plus propice aux emplois générés par les Néo-Brunswickois, les entreprises, leurs idées, leur esprit d'entreprise et leur ardeur au travail. Les efforts de croissance seront orientés par le *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick*, qui cible le renforcement de la main-d'œuvre, le renforcement de la capacité d'innovation, l'accroissement de la souplesse du gouvernement, la promotion des investissements publics et privés dans l'infrastructure stratégique, et l'accroissement de l'investissement de capitaux du secteur privé.
- 2. Éducation** – Améliorer l'éducation selon l'orientation de deux plans décennaux, *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* pour le secteur francophone et *Everyone at Their Best* pour le secteur anglophone, qui fixent les objectifs pour le système de développement de la petite enfance et d'éducation et qui établissent des attentes claires en matière de normes et de rendement. Les domaines de priorité pour la première année sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie pour tous les apprenants, et travailler pour que l'éducation postsecondaire soit plus accessible et abordable.
- 3. Familles** – Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en ciblant sept grands piliers, soit l'amélioration de l'accès aux soins primaires et actifs, la promotion du mieux-être, le soutien aux personnes ayant des problèmes de santé mentale, la promotion du vieillissement en santé et du soutien aux personnes âgées, la progression de l'égalité des femmes, la diminution de la pauvreté, et le soutien aux personnes ayant un handicap.
- 4. Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones** – Établir des relations plus solides avec les Premières Nations, renforcer les efforts portant sur les changements climatiques et collaborer avec le gouvernement fédéral afin de maximiser le financement fédéral, y compris l'optimisation du financement de l'infrastructure et la croissance de la main-d'œuvre grâce à l'immigration.
- 5. Gouvernement intelligent** – Mieux optimiser les ressources pour les contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant le chevauchement, en adoptant les innovations technologiques pour améliorer les services et les économies, et en veillant à ce que le GNB possède une main-d'œuvre prête à travailler ayant les connaissances, la formation, le soutien, le leadership et les milieux de travail nécessaires pour prospérer.

Faits saillants

Durant l'exercice 2016-2017, le ministère du Développement de l'énergie et des ressources a mis l'accent sur les priorités stratégiques suivantes :

- ♦ Soutien en matière de lutte contre les feux de forêt au Nouveau-Brunswick et coordination de la mobilisation de 77 membres du personnel afin d'aider à lutter contre les incendies en Alberta et en Nouvelle-Écosse.
- ♦ Coordination de l'acquisition par plusieurs ministères de plus de 1,9 million d'hectares (ha) en nouvelle couverture de données LiDAR (détection et télémétrie par ondes lumineuses) au centre-nord du Nouveau-Brunswick.
- ♦ Poursuite des négociations en vue d'une entente officielle avec le gouvernement du Canada relatives à un accord pour la gestion conjointe et égale des hydrocarbures extracôtiers potentiels.
- ♦ Négociation d'une entente d'accommodement avec les six Premières Nations malécites concernant l'aménagement de la mine Sisson.
- ♦ Coordination d'une évaluation indépendante des ressources au gisement de potasse de Penobsquis avant d'approuver le déclassement du puits.
- ♦ Tenue d'un Sommet sur les possibilités relatives à l'énergie marémotrice afin de jumeler des membres de l'industrie du Nouveau-Brunswick avec des promoteurs de projets d'énergie marémotrice en collaboration avec le port de Saint John.
- ♦ Conclusion d'une entente à long terme avec Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick pour la distribution du gaz naturel dans la province.
- ♦ Coordination d'engagements du ministère dans le cadre du Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone*.
- ♦ Élargissement du système électronique de délivrance des permis grâce à la mise en œuvre d'une deuxième phase visant la chasse et le piégeage. Le système électronique de délivrance des permis est un système accessible sur le Web qui permet aux résidents et aux non-résidents d'acheter des permis et de s'inscrire à des tirages pour la pêche à la ligne, la chasse et le piégeage.
- ♦ Promotion du secteur minier du Nouveau-Brunswick au Forum sur l'exploration minière 2017 à Vancouver et au congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs à Toronto.
- ♦ Extension de la chasse à l'arbalète afin de permettre aux chasseurs d'abattre le cerf de Virginie durant la saison de chasse 2016.
- ♦ Tenue de la 41e conférence Exploration et exploitation minière et pétrolière, qui a rassemblé plus de 200 délégués pour des présentations sur de nombreux sujets liés aux minéraux et à l'énergie dans la province.
- ♦ Organisation en association avec Énergie NB d'une série de séances d'information sur les projets communautaires en matière d'énergie renouvelable.
- ♦ Participation à des enquêtes commerciales touchant deux grandes classes de produits forestiers par le département du Commerce des États-Unis.
- ♦ Poursuite des progrès en matière de gestion des terres de la Couronne axée sur les résultats et réduction réussie des dépenses liées aux services de gestion des permis conformément à l'objectif de la révision stratégique des programmes (RSP).

Mesures du rendement

Emplois	Mesures
Plus d'emplois	Contribution du secteur forestier au PIB à partir des forêts de la Couronne
Assurer le développement responsable des ressources	Proportion de la coupe annuelle permise (CAP) sur les terres de la Couronne entièrement utilisée
Viser l'excellence dans les géosciences	Augmentation de l'utilisation des données géoscientifiques
Gouvernement intelligent	Mesures
Accroître les recettes	Ratio des recettes réelles et des recettes budgétées
Réduire les dépenses	Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées
Accroître la participation, l'engagement et la productivité des employés	Pourcentage d'évaluations du rendement des employés effectuées
Éliminer le gaspillage et les chevauchements	Taux d'amélioration grâce à l'amélioration continue

Emplois

Objectif de la mesure

Plus d'emplois.

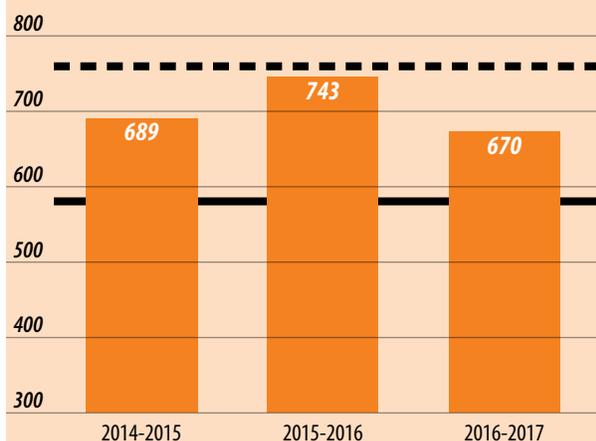
Mesure

Contribution du secteur forestier au PIB à partir des forêts de la Couronne.

Description de la mesure

Le secteur forestier contribue largement au PIB du Nouveau-Brunswick (environ 5 %) et, par le fait même, à l'emploi dans la province. La consommation de bois sur les terres de la Couronne procure un approvisionnement stratégique au secteur forestier, en plus des approvisionnements et importations de bois du secteur privé. L'incidence du secteur forestier sur le PIB est largement influencée par les prix des produits de base, mais également par le volume total consommé.

Contribution du secteur forestier au PIB à partir des forêts de la Couronne (M\$)



Rendement général

Le ministère a enregistré une baisse de son rendement ayant déclaré 670 millions de dollars, ou 12 % en deçà de l'objectif.

— Référence : 578 millions de dollars
- - - - - Cible : 578 millions de dollars
Réel : 578 millions de dollars

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure cherche à faire abstraction des fluctuations dans le prix des produits de base pour permettre au ministère de comprendre l'étendue de son influence sur le PIB. Le rôle du ministère consiste principalement à faciliter la consommation en volume pour ultimement augmenter l'apport du secteur forestier au PIB. Des facteurs multiplicateurs ont été élaborés pour associer la production de bois rond, la production de bois transformé et les ventes de produits des pâtes et papiers connexes au PIB direct et indirect. Si le GNB n'a aucun contrôle sur les prix des produits de base, il peut influencer la consommation de bois rond sur les terres de la Couronne.

Quels projets ou initiatives ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

L'initiative adoptée pour atteindre ce résultat consistait à utiliser des tactiques pour optimiser la consommation d'un approvisionnement durable de bois de la Couronne. Elle a raté la cible d'environ 12 %, principalement en raison d'une consommation inférieure de bois rond et de bois franc de la Couronne à quelques usines importantes, qui ont un facteur multiplicateur de volume de PIB par unité élevé.

Emplois

Objectif de la mesure

Assurer le développement responsable des ressources.

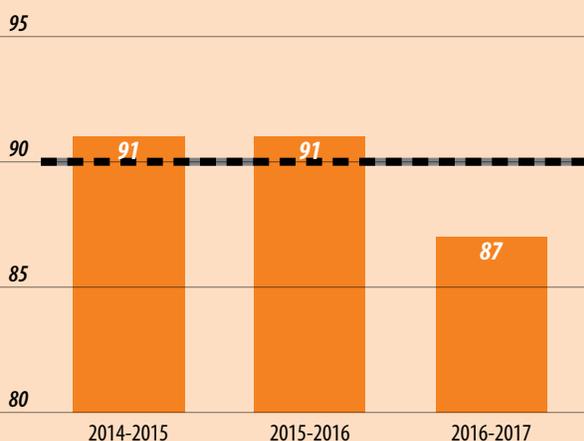
Mesure

Proportion de la coupe annuelle permise (CAP) sur les terres de la Couronne entièrement utilisée.

Description de la mesure

Mesurer les progrès dans l'atteinte de l'objectif du ministère, soit une consommation complète du volume de bois rond, désigné en tant que CAP.

Coupe annuelle permise (CAP) sur les terres de la Couronne entièrement utilisée (%)



Rendement général

Le volume annuel des récoltes s'est établi à 87 % de la CAP. Cette valeur est légèrement inférieure à celle de 2015-2016; le pourcentage de résineux récolté est demeuré à peu près le même, mais était tout de même légèrement inférieur aux attentes. Le pourcentage de produits de bois de feuillus a diminué, en grande partie parce que les exploitants devaient réduire la récolte de feuillus par rapport aux années précédentes pour respecter les exigences quinquennales de durabilité, voulant qu'on ne doit pas dépasser la CAP au cours de la période de 2012 à 2017.

— Référence : 90 %
- - - - - Cible : 90 %
Réel : 87 %

Raison d'être de cette mesure

La surveillance du volume de bois consommé par trimestre permet de connaître l'état du commerce du bois pendant l'année et d'établir une comparaison par rapport aux tendances de l'année entière. Un important écart par rapport aux tendances antérieures peut indiquer le besoin d'intervenir (permis d'exportation approuvés, transferts, affectations temporaires) pour que le bois continue d'affluer dans les installations du Nouveau-Brunswick.

Quels projets ou initiatives ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le ministère a conservé les initiatives de l'année précédente qui visaient à mettre au point un processus pour mieux surveiller les tendances en matière d'approvisionnement forestier et améliorer les tactiques de commerce du bois provenant des terres de la Couronne dans la province. On aurait obtenu 80 % pour cette mesure si le ministère n'avait pas pris des mesures visant à améliorer l'approvisionnement forestier (principalement pour ce qui est des essences de résineux) grâce à des affectations temporaires (373 000 mètres cubes [m³] ou 6 %) et l'exportation de biomasse et de pâte (19 000 m³ ou 0,32 %).

Emplois

Objectif de la mesure

Viser l'excellence dans les géosciences.

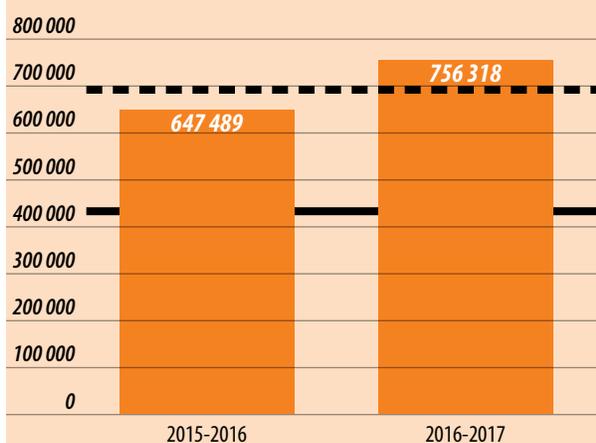
Mesure

Augmentation du pourcentage d'utilisation des données géoscientifiques.

Description de la mesure

Cette mesure provient des statistiques sur le Web concernant l'accès aux bases de données géoscientifiques et les téléchargements de cartes et de rapports géoscientifiques.

Augmentation de l'utilisation des données géoscientifiques



Rendement général

Le ministère a réussi à augmenter la quantité d'informations consultées.

- Référence : 431 659**
(moyenne annuelle sur trois ans de 2013 à 2015)
- Cible : 699 288**
(hausse de 8 % par rapport aux résultats de 2015-2016)
- Réel : 756 318**
(hausse de 17% par rapport aux résultats de 2015-2016)

Raison d'être de cette mesure

Le fait de fournir un meilleur accès numérique à des données géoscientifiques complexes permet d'augmenter l'investissement et les activités d'exploration de l'industrie des minéraux dans la province. De plus, la mesure de l'augmentation de la consultation et de l'utilisation des données géoscientifiques fournit au ministère un outil pour l'aider à prévoir les tendances de l'activité dans l'exploration des minéraux.

Quels projets ou initiatives ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le ministère a terminé les initiatives suivantes :

- téléchargement de la couche géologique du substrat rocheux du Nouveau-Brunswick vers GeoNB;
- téléchargement de neuf avis de publication pour informer les clients et le public sur les nouvelles publications disponibles en géosciences; et
- diffusion de 197 rapports sur des travaux d'exploration minière auquel le public peut accéder sur le site Web du ministère.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Accroître les recettes.

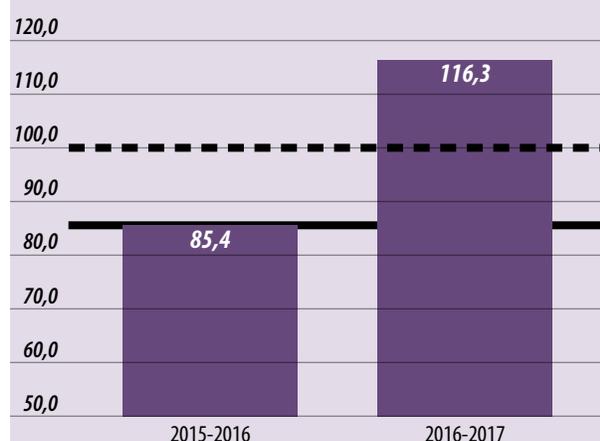
Mesure

Ratio des recettes réelles et des recettes budgétées.

Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les recettes du ministère sont supérieures ou inférieures au budget. Le ratio dépasse 100 % lorsque les recettes dépassent ce qui était prévu au budget et est inférieur à 100 % dans le cas contraire.

Ratio des recettes réelles et des recettes budgétées (%)



Rendement général

Les recettes du ministère ont dépassé le budget de 13 174 700 \$.

- Référence : 85,4 %
(chiffres redressés de 2015-2016 pour le ministère du Développement de l'énergie et des ressources)
- - - - - Cible : 100,0 %
- Réel : 116,3 %

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure montre si le ministère a obtenu les recettes prévues au budget au début de l'exercice financier.

Quels projets ou initiatives ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le ministère a atteint 116,3 % des recettes ordinaires prévues, principalement en raison d'un taux de redevance plus élevé que prévu, du remboursement pour l'achat de LiDAR, des recettes provenant des déploiements relatifs à la mobilisation pour lutter contre les incendies dans d'autres provinces et d'une augmentation du nombre de permis de coupe délivrés aux concessions à bail d'érablières devant déboiser des terres.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Réduire les dépenses.

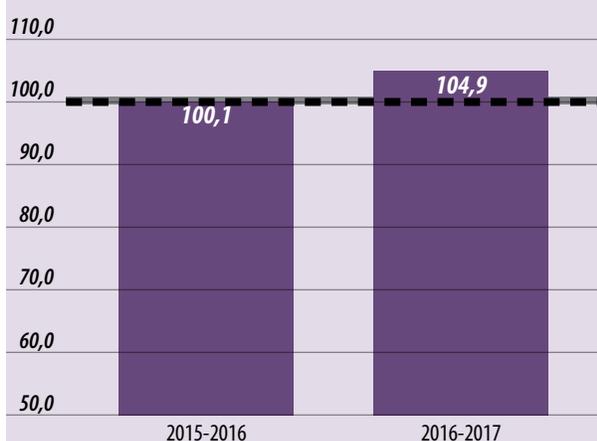
Mesure

Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.

Description de la mesure

Le ratio permet de déterminer si les dépenses du ministère sont supérieures ou inférieures au budget. Il se chiffrera à plus de 100 % lorsque les dépenses dépassent ce qui était prévu au budget et à moins de 100 % dans le cas contraire.

Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées (%)



Rendement général

Les dépenses du ministère ont dépassé le budget de 5 045 500 \$.

- Référence : 100,1 %
(chiffres redressés de 2015-2016 pour le ministère du Développement de l'énergie et des ressources)
- - - - - Cible : 100,0 %
Réal : 104,9 %

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure indique si le ministère se conforme au budget des dépenses qu'il a déposé au début de l'exercice. Elle montre aussi si le ministère est capable de mettre en œuvre et de gérer les différentes décisions budgétaires qui ont été intégrées à son plan budgétaire des dépenses, même si certaines variables sont indépendantes de la volonté du gouvernement (inondations, etc.).

Quels projets ou initiatives ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le ministère a dépassé son budget en 2016-2017, principalement parce qu'il a comptabilisé le coût estimatif pour entreprendre la construction du canal de drainage de la mine Caribou en tant que passif, ce montant ayant été inscrit au budget d'immobilisations de 2017-2018 du ministère, et en raison des dépenses liées à l'inflation du passif des sites miniers contaminés et de l'achat de LiDAR. Le Ministère a reçu un remboursement pour l'achat de LiDAR, et ce montant a été comptabilisé en tant que recettes ministérielles.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Accroître la participation, l'engagement et la productivité des employés.

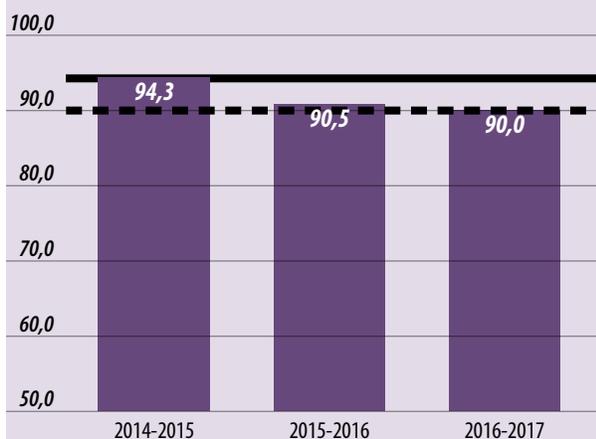
Mesure

Pourcentage d'évaluations du rendement des employés effectuées.

Description de la mesure

L'achèvement d'ententes de rendement offre la possibilité d'harmoniser et de diffuser les buts dans l'ensemble du Ministère. Les ententes de rendement servent aussi à atteindre les résultats visés par les activités grâce aux liens établis entre le rendement des employés et la stratégie générale du Ministère.

Ententes de rendement achevées (%)



Rendement général

Le Ministère a atteint la cible fixée à 90 % en 2016-2017 et il a rapporté un taux d'achèvement de 90 % en ce qui concerne les ententes de rendement.

—	Référence : 94,3 % (résultats redressés de 2015-2016 de le ministère du Développement de l'énergie et des ressources)
- - - - -	Cible : 90,0 % Réel : 90,0 %

Raison d'être de cette mesure

Les ententes de rendement offrent aux gestionnaires et aux employés l'occasion d'examiner et d'évaluer l'atteinte des objectifs de travail, les compétences manifestes et la contribution générale de l'employé aux résultats opérationnels du GNB. À l'heure actuelle, les taux d'achèvement des ententes de rendement varient dans la partie I. Des cibles relatives aux ententes de rendement ont été établies pour la partie I. Les ministères sont tenus d'indiquer leurs cibles trimestrielles en fonction du nombre d'employés admissibles à une évaluation au cours de chaque trimestre.

Quels projets ou initiatives ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Des communications anticipées concernant l'établissement des cibles et les délais impartis pour effectuer les ententes de rendement ont permis d'obtenir un pourcentage élevé d'achèvement en temps opportun des évaluations du rendement. Les initiatives comprenaient :

- des améliorations continues au processus global de gestion du rendement;
- la détermination et la mise en œuvre d'améliorations des processus afin d'obtenir des données exactes et en temps utile sur les ententes de rendement; et
- l'envoi de rapports mensuels et trimestriels aux directeurs et au Comité de la haute direction avec une liste des ententes de rendement effectuées et en attente.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Éliminer le gaspillage et les chevauchements.

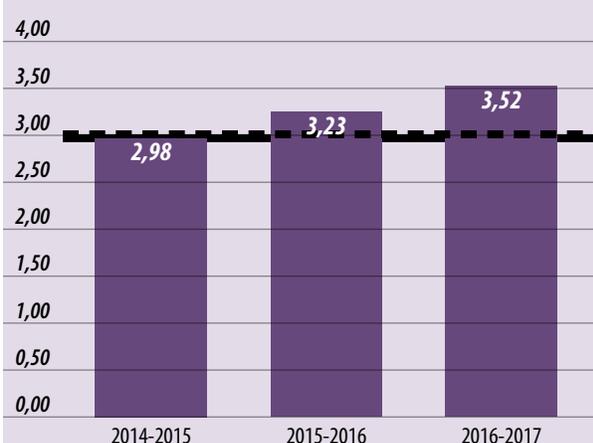
Mesure

Taux d'amélioration grâce à l'amélioration continue.

Description de la mesure

Cette mesure est axée sur les économies en dollars réalisées grâce aux initiatives d'amélioration continue à l'aide de Lean Six Sigma, exprimées en pourcentage du budget ordinaire du ministère.

Taux d'amélioration grâce à l'amélioration continue (%)



Rendement général

Les économies réalisées grâce aux améliorations continues ont dépassé la cible de 3 % du budget ordinaire.

—	Référence : 2,98 % (résultat de 2014-2015 redressé pour le ministère du Développement de l'énergie et des ressources)
- - - - -	Cible : 3,01 %
	Réel : 3,52 %

Remarque : Les chiffres de 2015-2016 ont aussi été redressés pour le ministère du Développement de l'énergie et des ressources.

Raison d'être de cette mesure

Un aspect important du système de gestion officielle consiste à entreprendre dans chaque ministère des projets d'amélioration des processus afin de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité des processus et des services. Cette mesure permet de suivre la valeur des économies réalisées grâce à ces projets d'amélioration. Voici certains projets qui se sont soldés par des économies directes liées à cette cible :

- déploiement de membres du personnel des districts pour réduire les déplacements à destination et en provenance des chantiers; et
- projets liés à la gestion et à la surveillance des permis qui ont réduit les frais de service de gestion des permis payés à l'industrie.

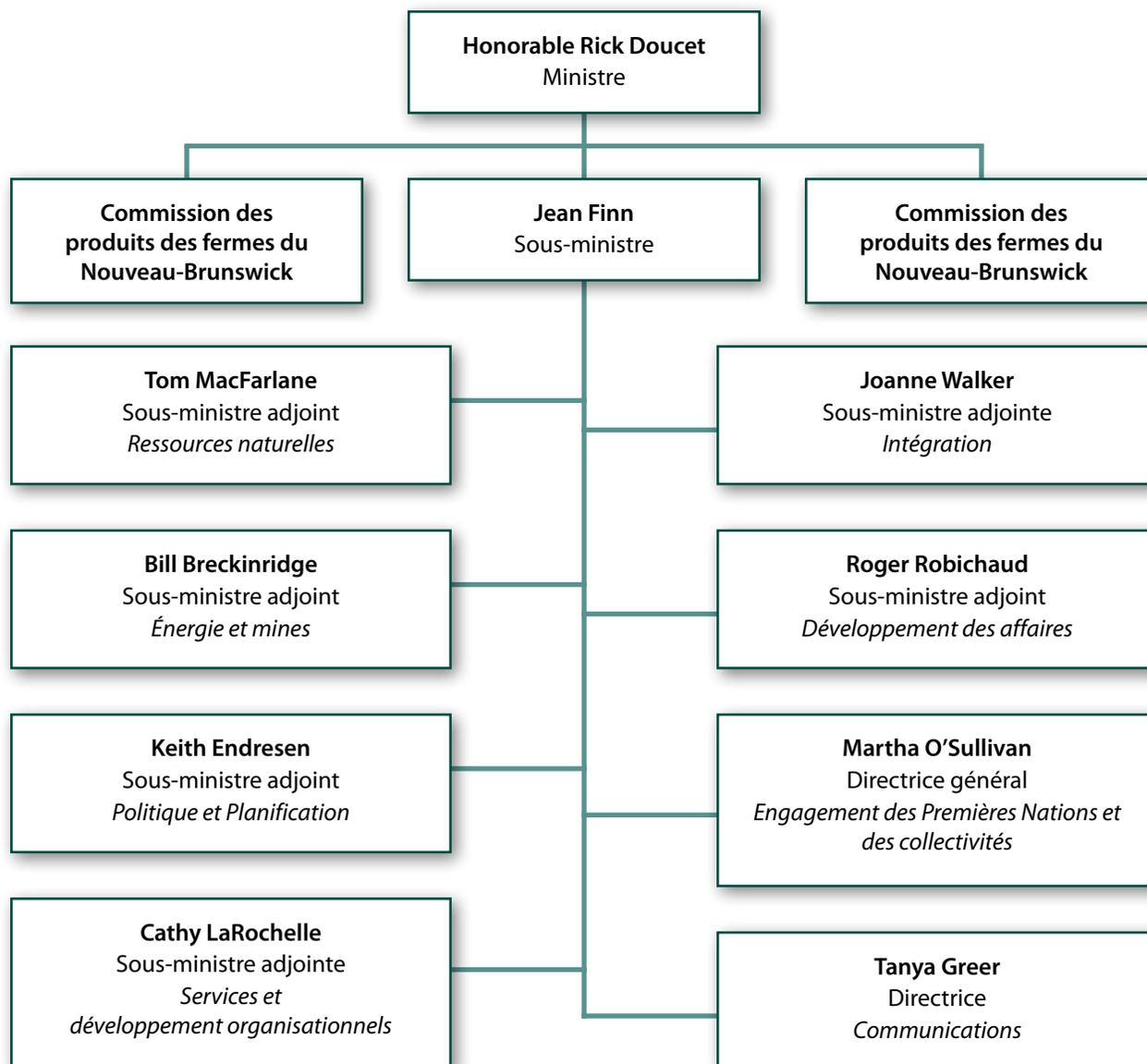
Quels projets ou initiatives ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat??

Des économies réalisées grâce à sept projets d'amélioration des processus ont contribué à nos résultats de cette année. Le ministère a aussi réalisé des économies de temps et d'argent de près de 298 000 \$ grâce à des activités de recherche du gaspillage (de petites améliorations dans l'ensemble du ministère), ce qui représente des économies totales découlant des améliorations de 3 546 046 \$.

Survol des activités du ministère

Le mandat du ministère du Développement de l'énergie et des ressources consiste à gérer et à protéger les forêts, le poisson et la faune du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à développer et à gérer les ressources énergétiques et minières de la province.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Division des ressources naturelles

La **Division des ressources naturelles** soutient, gère et protège les forêts, les poissons et la faune du Nouveau-Brunswick.

Elle se compose des directions suivantes :

La **Direction du poisson et de la faune** est responsable de la gestion des programmes liés à l'utilisation durable des ressources en poissons et fauniques dans la province et gère les activités de chasse, de piégeage et de pêche à la ligne. Elle s'occupe aussi de tous les permis de pêche et de chasse et des activités de formation en matière de conservation.

La **Direction de la gestion des forêts** soutient et gère les ressources en bois de la province et facilite les activités de sylviculture sur les terres de la Couronne et les terres privées.

La **Direction des opérations et des services de soutien régionaux** assure les programmes opérationnels dans les régions et les districts. Elle se compose de la Direction des services de soutien régionaux, de la région 1 (Bathurst), de la région 2 (Miramichi), de la région 3 (Fredericton) et de la région 4 (Edmundston).

La **Direction des inventaires des ressources renouvelables et de l'utilisation des terres** est responsable de la coordination et de la mise en place de divers inventaires biologiques et environnementaux qui relèvent du ministère.

FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction du poisson et de la faune a mis en oeuvre la deuxième phase de son système électronique de délivrance des permis, appelée Phase II, faisant suite à la Phase I de 2015, laquelle portait sur les permis de pêche à la ligne. Phase II permet aux demandeurs de s'inscrire à divers tirages et d'acheter la plupart des permis pour résidents. Le système électronique de délivrance des permis est un système accessible sur le Web qui permet aux clients d'acheter des permis et de s'inscrire à des tirages en ligne pour la pêche à la ligne, la chasse et le piégeage.
- ♦ La Direction de la gestion des forêts a participé à l'enquête sur deux grands différends commerciaux avec les États-Unis (bois d'œuvre résineux et papier surglacé). Elle a poursuivi sa transition vers la gestion axée

sur les résultats avec les permis 1, 8 et 3, et plusieurs projets d'amélioration ont été mis en oeuvre. Cela fait partie du projet de révision stratégique des programmes du ministère, lequel a mené à la réalisation d'économies prévues de 2,032 millions de dollars.

- ♦ Plusieurs recommandations du Rapport de 2015 de la vérificatrice générale sur la sylviculture et l'approvisionnement en bois des terres privées ont été mises en oeuvre.
- ♦ La Direction a participé à la troisième année de la stratégie d'intervention précoce de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui comprenait le traitement de plus de 63 000 ha de forêt avec des insecticides approuvés et homologués au fédéral. Parmi les autres activités, notons la représentation cartographique de 2 500 ha de défoliation liée à la tordeuse des bourgeons de l'épinette ainsi que la coordination et l'exécution d'un programme de surveillance intensive des nouvelles populations de tordeuse des bourgeons de l'épinette ayant permis de prélever des échantillons à 1 650 endroits au Nouveau-Brunswick.
- ♦ La Direction des opérations et des services de soutien régionaux, en plus d'offrir un soutien aux régions lors d'incendies au Nouveau-Brunswick, a coordonné la mobilisation de 77 employés afin de contribuer à la lutte contre les feux de forêt en Alberta et en Nouvelle-Écosse. Cette mobilisation a été effectuée grâce à un accord de mise en commun des ressources avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC) permettant d'acheminer des ressources des provinces ayant peu de feux en activité vers des provinces qui en ont beaucoup.
- ♦ La Direction des inventaires des ressources renouvelables et de l'utilisation des terres a participé à l'acquisition par plusieurs ministères de plus de 1,9 million ha en nouvelle couverture de données d'inventaire au centre-nord du Nouveau-Brunswick utilisant une nouvelle méthode sophistiquée de cartographie du terrain et de la végétation appelée LiDAR. Cette technologie utilise des scanners laser aériens pour produire des cartes à très haute résolution du paysage. La Direction a aussi coordonné des améliorations et des collectes de données associées à son système de placettes en soutien à l'inventaire pour le Nouveau-Brunswick où environ 1 000 placettes ont été mesurées en 2016-2017.

Division de l'énergie et des mines

La **Division de l'énergie et des mines** développe et gère les ressources énergétiques et minérales de la province.

Le volet **Mines** de la division fournit des renseignements géologiques pertinents, fait la promotion des ressources provinciales, donne des conseils et du soutien aux secteurs public et privé et assure la prospection et le développement durables des minéraux, des hydrocarbures, de la tourbe et des agrégats sur les terres de la Couronne grâce à un cadre réglementaire rigoureux.

Le volet **Énergie** de la division fournit un soutien pour l'établissement de politiques, règlements et lois sur les questions liées au secteur énergétique en aval. La Direction de l'énergie tient à jour plusieurs lois et règlements qui permettent d'équilibrer les besoins de l'industrie et ceux des consommateurs.

La division se compose de la **Direction de l'énergie**, de la **Direction des études géologiques**, de la **Direction du développement des minéraux et des ressources** et des **Services de promotion et d'information**.

La **Direction de l'énergie** comporte trois grands secteurs : la durabilité, l'électricité et le pétrole. Le groupe de l'électricité collabore étroitement avec Énergie NB et les services publics municipaux afin d'assurer la réglementation efficace et transparente du secteur. Le groupe du pétrole fournit de l'information sur les tendances du marché et travaille avec l'industrie et les consommateurs pour assurer un approvisionnement adéquat en produits pétroliers tout en maintenant la stabilité des prix. Les deux groupes surveillent les audiences de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) relatives aux activités du secteur et collaborent avec la CESP pour veiller à ce que les lois et les règlements soient efficaces. Le groupe de la viabilité collabore étroitement avec les groupes de l'électricité et du pétrole afin de promouvoir les initiatives en matière d'efficacité énergétique et de changements climatiques, y compris les possibilités de développement durable dans l'ensemble des secteurs de l'énergie. La Direction travaille aussi en étroite collaboration avec d'autres collègues des ministères provinciaux et des groupes d'intérêts, au besoin, sur des questions propres au secteur.

La **Direction des études géologiques** comprend deux sections, soit la Section des études géologiques du Nord et la Section des études géologiques du Sud. Elle est chargée de créer et de tenir à jour une base de données géoscientifiques et de fournir des conseils aux secteurs public et privé relativement aux ressources minérales, aux hydrocarbures et à l'utilisation des terres. Elle fait la pro-

motion active du potentiel minéral et pétrolier et administre le Programme d'aide à l'exploration minière afin de stimuler l'exploration minière au Nouveau-Brunswick.

La **Direction du développement des minéraux et des ressources** se compose des sections de la Tenure des ressources, de l'Exploitation des ressources pétrolières ainsi que de l'Exploitation minière et des ressources minérales. De façon générale, la direction administre et gère les droits sur les minéraux, les hydrocarbures, la tourbe et les agrégats sur les terres de la Couronne ainsi que l'exploration et l'exploitation de ces ressources par une administration efficace des lois et des règlements du ministère.

Le rôle des **Services de promotion et d'information** consiste à promouvoir les investissements dans les secteurs de l'énergie, des minéraux et du pétrole au Nouveau-Brunswick. Le personnel est tenu de faire la promotion du Nouveau-Brunswick comme endroit privilégié pour investir dans les ressources minérales et pétrolières; à cette fin, il participe à des conférences nationales et il est le principal responsable de la conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière du ministère; il gère une vaste base de données sur les ressources géologiques, minérales et pétrolières et publie de l'information géoscientifique sur le Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Direction du développement des minéraux et des ressources a amorcé des négociations officielles avec le gouvernement du Canada relativement à un accord pour la gestion conjointe et égale des hydrocarbures extracôtiers. Elle a effectué une évaluation indépendante des ressources au gisement de potasse de Penobsquis avant d'approuver le déclassement du puits et a maintenu l'engagement du gouvernement concernant la fracturation hydraulique, à la lumière des conclusions de la Commission du Nouveau-Brunswick sur la fracturation hydraulique (CNBFH) (février 2016) en maintenant indéfiniment le moratoire sur la fracturation hydraulique.*
- ♦ *La Division de l'énergie a tenu un Sommet sur les possibilités relatives à l'énergie marémotrice afin de jumeler des membres de l'industrie du Nouveau-Brunswick avec des promoteurs de projets d'énergie marémotrice en collaboration avec le port de Saint John et a réussi à conclure la poursuite intentée par Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick contre le GNB. La direction a aussi tenu une série de séances publiques pour discuter de possibilités en matière d'énergie renouvelable communautaire partout dans la province.*

Division des politiques et de la planification

La Division des politiques et de la planification offre un soutien au ministère.

Elle est constituée de la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales, la Direction des affaires réglementaires, la Direction des affaires corporatives, la Direction de l'excellence en performance, la Direction de l'élaboration des stratégies dans les secteurs et la Direction de l'analyse économique.

FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales a coordonné les engagements du ministère dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques La transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Elle a offert un soutien pour la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines, le Conseil canadien des ministres des forêts et la réunion des ministres responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité. Elle a aussi dirigé l'intervention du Nouveau-Brunswick à titre de coresponsable de la Stratégie canadienne de l'énergie et a assuré la coprésidence de la première téléconférence annuelle des ministres responsables de l'énergie relevant du Conseil de la fédération.
- ♦ La direction des affaires réglementaires a répondu à 28 demandes présentées en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.
- ♦ La direction de l'excellence en performance a mis en œuvre sept projets d'amélioration des processus ceinture noire/ceinture verte et a tenu deux séances de formation sur la recherche du gaspillage pour 19 employés, ce qui a mené à des économies de temps et d'argent évaluées à plus de 3,5 millions de dollars. La direction a aussi appuyé des secteurs de programme en lançant trois initiatives stratégiques dans le cadre du modèle de l'Unité d'exécution des priorités.

Division des services et du développement organisationnels

La Division des services et du développement organisationnels fournit une orientation et un soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, d'information et de technologie et de gestion des installations, et coordonne l'aide financière aux secteurs

au moyen de divers programmes de financement. Elle est également responsable de la gestion des ressources sur les terres de la Couronne de la province ainsi que de différentes fonctions de location à bail et de délivrance de permis.

La division est constituée de la Direction des services financiers, la Direction des services des ressources humaines, la Direction des systèmes d'information et des services ministériels, la Direction des terres de la Couronne/Baux et permis et la Direction des programmes financiers destinés à l'industrie.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Durant l'année financière, une structure organisationnelle a été élaborée pour l'administration commune des deux ministères (Développement de l'énergie et des ressources et Agriculture, Aquaculture et Pêches) en vue de réaliser des économies et de rediriger les efforts là où une capacité additionnelle était requise.
- ♦ La Direction des services des ressources humaines a offert de la formation sur divers sujets liés aux ressources humaines à tous les gestionnaires et superviseurs. La direction a fourni tout le soutien de ressources humaines, tout en normalisant certaines fonctions, dont le recrutement, le perfectionnement des membres de la direction et la reconnaissance des employés.
- ♦ La Direction des services financiers a appuyé la mise en œuvre de l'administration commune du ministère en mettant à jour les budgets et les systèmes et processus financiers. La direction a également regroupé les fonctions des services financiers dans une Direction des services financiers qui appuie les deux ministères.
- ♦ La Direction des systèmes d'information et des services ministériels a mené à bien un projet d'intégration pour les deux ministères. Ce projet consistait entre autres à fusionner deux centres de gestion des documents en un site partagé au Centre forestier Hugh John Flemming. La direction a également signé le contrat de licence d'entreprise d'ESRI, qui incorpore le ministère et qui offre une plateforme pour l'expansion des applications de données spatiales dans les trois secteurs.
- ♦ La nouvelle Direction des terres de la Couronne/Baux et permis a mené à bien un projet d'amélioration des processus portant sur les possibilités d'accroître l'efficacité et de normaliser les fonctions pour toutes les demandes d'occupation des terres de la Couronne. En tout, 372 demandes pour les terres de la Couronne ont été reçues et traitées, et 572 baux (renouvellements et nouveaux baux) et 141 permis d'occupation ont été délivrés pour des terres de la Couronne.

Division de l'engagement des Premières Nations et des collectivités

La Division de l'engagement des Premières Nations et des collectivités comprend trois secteurs d'intérêt et de soutien en ce qui concerne le ministère. L'équipe a utilisé une approche de collaboration pour aider les différents secteurs à remplir des obligations juridiques découlant de l'obligation de consulter et pour travailler avec des partenaires de l'industrie afin de trouver des possibilités d'emploi et de développement économique pour les communautés des Premières Nations.

Les trois secteurs d'intérêt et de responsabilité de la division sont l'Unité de consultation, les Négociations bilatérales et tripartites et l'Engagement des promoteurs.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La division a réussi à consolider les relations avec les Premières Nations et leurs représentants en créant une équipe plus holistique pour s'occuper du continuum des droits et des intérêts des Premières Nations.*
- ♦ *L'équipe de consultation a participé à un projet d'amélioration des processus avec le Secrétariat des affaires autochtones pour améliorer l'approche du GNB en matière d'engagement et de consultation et uniformiser les approches sectorielles.*
- ♦ *La division a joué un rôle essentiel dans la négociation de deux ententes d'accommodement clés en 2016-2017.*

Division du développement d'entreprise

La Division du développement d'entreprise, nouvellement constituée et multidisciplinaire, collabore avec des clients et des experts en la matière dans l'ensemble du GNB. La collaboration a pour but de surmonter les obstacles et d'assurer la réussite et l'achèvement dans les délais prévus des grands projets de développement des ressources. Ces projets visent à favoriser le développement économique et durable du Nouveau-Brunswick et à remettre la province en marche en misant sur la croissance économique et la création d'emplois, principalement en mettant à profit les possibilités au moyen du modèle des possibilités.

Information financière

Dépenses en détail pour 2016-2017 (\$)

Programme ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Montants réels	Écart
Administration	11 731 000	2 300	11 733 300	10 862 700	(870 600)
Ressources naturelles	79 783 100	102 600	79 885 700	78 852 100	(1 033 600)
Énergie et Mines	6 269 800	828 000	7 097 800	11 799 800	4 702 000
Gestion des terres	5 189 100	6 800	5 195 900	7 443 600	2 247 700
Total pour 2016-2017	102 973 000	939 700	103 912 700	108 958 200	5 045 500
Comptes de capital et à but spécial	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Montants réels	Écart
Fonds de fiducie de la faune	1 700 000	–	1 700 000	1 462 400	(237 600)
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1 400 000	–	1 400 000	2 159 500	759 500
Projets à frais recouvrables	200 000	–	200 000	0	(200 000)
Total pour 2016-2017	3 300 000	–	3 300 000	3 621 900	321 900

Recettes en détail pour 2016-2017 (\$)

Recettes	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Montants réels	Écart
Rendement des investissements	127 000	–	127 000	98 700	(28 300)
Permis et licences	5 735 000	–	5 735 000	5 721 200	(13 800)
Vente de biens et de services	3 953 000	–	3 953 000	5 116 000	1 163 000
Redevances	70 430 000	–	70 430 000	79 456 900	9 026 900
Amendes et pénalités	314 000	–	314 000	295 500	(18 500)
Recettes diverses	21 000	–	21 000	3 066 300	3 045 300
Total pour 2016-2017	80 580 000	–	80 580 000	93 754 600	13 174 600
Capital and Special Purpose Accounts	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Montants réels	Écart
Recouvrement du capital – de provenance interne	40 000	–	40 000	20 700	(19 300)
Rendement des investissements	39 000	–	39 000	11 100	(27 900)
Permis et licences	3 103 000	–	3 103 000	3 243 900	140 900
Vente de biens et de services	5 000	–	5 000	0	(5 000)
Recettes diverses	0	–	0	4 100	4 100
Subventions conditionnelles – Canada	200 000	–	200 000	0	(200 000)
Total pour 2016-2017	3 387 000	–	3 387 000	3 279 800	(107 200)

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Veuillez trouver ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère du Développement de l'énergie et des ressources pour l'exercice 2016-2017.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre 2016		
Type d'employé	2016	2015
Permanent	444	449*
Temporaire	47	47*
TOTAL	491	496*

* Les données comprennent le total des anciens ministères des Ressources naturelles et de l'Énergie et des Mines. Les chiffres de 2015 ont été redressés.

Le ministère a annoncé 18 concours, soit 2 concours publics et 16 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit les suivantes :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des bassins de talents gouvernementaux et ministériels qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	10
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de muter les employés entre les parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	6
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	4
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants employés l'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En application de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère du Développement de l'énergie et des ressources. Aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
24	<i>Loi mettant en œuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/2/Bill-24.pdf	Le 8 juillet 2016	Le projet de loi omnibus contenait une composante liée au ministère du Développement de l'énergie et des ressources. Dans le cadre du projet sur les organismes, les conseils et les commissions de la Révision stratégique des programmes (RSP-19), le ministère a recommandé que soit éliminé le Comité consultatif du Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers aux termes de la <i>Loi sur les véhicules hors route</i> . L'élimination du conseil a permis au ministère de simplifier le processus et de rendre plus efficace la distribution des fonds aux gestionnaires des sentiers de véhicules tout terrain (VTT) et de motoneige.
6	<i>Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-6.pdf	Le 16 déc. 2016	La Loi respectait les exigences d'un protocole d'entente (PE) pour régler une poursuite contre le GNB. Elle a renforcé la surveillance réglementaire de la CESP relativement aux tarifs de distribution du gaz naturel, a affecté une valeur au compte de report réglementaire et a établi une méthode pour son recouvrement. Elle a aussi imposé une limite à la distribution de gaz naturel transporté par camion afin de ne pas miner davantage la clientèle du titulaire de concession générale.

Les lois et règlements relevant de la compétence du ministère en 2016-2017 peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=47>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le ministère a continué à travailler sur son plan d'action portant sur les langues officielles pour se pencher sur les quatre secteurs d'activité visés par le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Les paragraphes qui suivent présentent certaines mesures prises dans chacun des axes d'intervention.

Axe 1

S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick ont accès à un service d'égalité de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province.

L'objectif auquel le ministère voulait s'attaquer en 2016-2017 était de poursuivre les efforts pour s'assurer que toutes les communications orales et écrites avec les clients se faisaient dans la langue officielle de leur choix.

Des vérifications aléatoires des lignes téléphoniques des employés ont été effectuées afin de valider que l'offre active de service était faite dans la langue officielle choisie par le client. Les occasions manquées ont été soulevées au moyen d'interventions au cas par cas et des rappels généraux ont été envoyés à tous les employés. De plus, tous les profils linguistiques sont mis à jour régulièrement pour s'assurer que le ministère est capable d'offrir des services dans les deux langues officielles partout dans la province.

Axe 2

Instaurer un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail.

L'objectif auquel le ministère voulait s'attaquer en 2016-2017 était de s'assurer que les services administratifs destinés aux employés leur étaient offerts et fournis dans la langue officielle de leur choix.

La communication et la correspondance avec les employés sont effectuées dans la langue de leur choix. Le ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le ministère a offert un service d'interprétation simultanée, des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.

Axe 3

Des politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux ou modifiés, tiendront compte des réalités des communautés des deux langues officielles de la province.

L'objectif que le ministère cherchait à atteindre en 2016-2017 consistait à s'assurer que les employés tiennent compte de la langue officielle choisie par les participants lors des rencontres et des consultations publiques.

La correspondance et l'information sont transmises aux membres du public dans la langue officielle de leur choix. De plus, une partie du rapport annuel du ministère résume les activités associées aux langues officielles.

Axe 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents, ainsi que des obligations du GNB en matière de langues officielles.

L'objectif auquel le ministère voulait s'attaquer en 2016-2017 était de s'assurer qu'on rappelait aux employés l'obligation prescrite par la loi d'offrir les services dans la langue officielle choisie par le client. À cette fin, une note du sous-ministre a été envoyée à tous les employés pour leur rappeler l'obligation prescrite par la loi applicable à tous les employés du gouvernement d'offrir les services dans la langue officielle choisie par le client. La note faisait également mention de la *Politique et des lignes directrices sur les langues officielles – Langue de service* et de la boîte à outils sur les langues officielles. Dans le cadre de l'entente de rendement des employés, ces derniers sont également tenus de passer en revue les politiques sur les langues officielles tous les ans.

Conclusion

Le ministère reconnaît ses obligations aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes et fait un effort particulier pour offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. De plus, le ministère encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail et investit dans le perfectionnement des employés en leur permettant de suivre une formation en langue seconde.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
2015 Volume II – Chapitre 3 : Sylviculture Déterminer si le ministère des Ressources naturelles s’acquitte de ses responsabilités à l’égard de l’approvisionnement en bois des terrains boisés privés. http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V2/Chap3f.pdf	26	8
2015 Volume II – Chapitre 4 : Approvisionnement en bois des terres privées Déterminer si la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick exerce une surveillance appropriée des offices de commercialisation des produits forestiers. http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V2/Chap4f.pdf	14	11

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l’intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l’intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d’actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère du Développement de l’énergie et des ressources n’a reçu aucune divulgation d’actes répréhensibles au cours de l’exercice 2016-2017.

Annexe A: Travaux sylvicoles

Production de la pépinière de Kingsclear et du Centre de semences forestières de l'Atlantique

Produit	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Semis produits	19 000 000	20 222 000	21 230 000 19 370 000
Semences produites (kg)	4	330	44
Semences entreposées(kg)	1 528	1 826	1 368
Semences entreposées pour les clients (kg)	2 768	2 636	2 385

Superficie des terres de la Couronne visée par des travaux sylvicoles par année (hectares)

Année	Activités connexes à la plantation		Éclaircie précommerciale
	Plantation d'arbres	Herbicide	
2016-2017	10 166	15 366	15 038
2015-2016	9 977	16 131	14 855
2014-2015	10 073	15 475	13 991

Travaux sylvicoles dans des boisés privés par année (hectares)

Année	Activités connexes à la plantation			Éclaircie pré-commerciale
	Préparation de terrain	Plantation d'arbres	Entretien de plantations	
2016-2017	682	1 243	1 958	2 537
2015-2016	709	1 706	1 814	2 721
2014-2015	1 678	1 757	1 512	3 008

Annexe B: Gestion des permis de coupe sur les terres de la Couronne

Année	Essences d'arbres	Titulaires de permis et de sous-permis de coupe	Premières Nations	Permis spéciaux	Total
2016-2017	Résineux	3 420 908	182 846	50	5 411 190
	Feuillus	1 734 980	44 569	27 836	
2015-2016	Résineux	3 374 566	205 914	14 387	5 813 640
	Feuillus	2 115 845	54 044	48 883	
2014-2015 ¹	Résineux	3 315 599	201 251	5 203	5 475 332
	Feuillus	1 874 654	46 102	32 523	

Remarque : Comprend toutes les essences d'arbres et tous les produits

¹ Les calculs présentés dans le rapport annuel de 2014-2015 comprenaient par erreur la valeur estimative du bois à pâte inutilisé. Ces chiffres ont été ajustés en conséquence.

Annexe C: Feu

Superficie détruite par le feu (ha)

Région	1	2	3	4	Total	
2016	Feux	51	50	136	45	282
	Ha	28	30	162	44	264
2016	Feux	56	30	110	25	221
	Ha	81	17	138	26	262
2016	Feux	30	21	101	28	180
	Ha	15	18	59	21	113

Cause des incendies de forêt en 2016

Cause	Nombre	ha
Résident	120	81,2
Incendiaire	68	102,2
Inconnue	31	43,4
Loisirs	17	7,9
Diverses	12	4,5
Foudre	13	21,7
Exploitation forestière	8	0,8
Autres secteurs d'activité	6	1
Chemin de fer	7	1,6
Total	282	264,3

Annexe D: Poisson et faune

Permis délivrés

Genre de permis	Chevreuil	Original*	Ours	Petit gibier	Animaux nuisibles	Mineurs**
Résident	46 381	4 541	4 801	12 921	9 627	1 304
Chasseur désigné	-	3 329	-	-	-	-
Non-résident	333	99	2 265	417	7	-
Total 2016	46 714	7 948	7 066	13 338	9 634	1 304
Résident	48 521	4 560	4 014	11 565	9 440	1 527
Chasseur désigné	-	3 282	-	-	-	-
Non-résident	314	100	2 101	387	11	-
Total 2015	48 835	7 902	6 115	11 952	9 451	1 527
Résident	49 102	4 576	3 968	11 775	9 261	1 662
Chasseur désigné	-	3 383	-	-	-	-
Non-résident	374	100	2 016	365	11	-
Total 2014	49 476	8 059	5 984	12 140	9 272	1 662

* Les chasseurs d'original peuvent désigner un autre chasseur pour les accompagner. La limite de prise de un original par expédition de chasse demeure en vigueur.

** L'équivalent d'un permis de chasse au petit gibier pour les personnes âgées de 12 à 15 ans.

Permis de pêche à la ligne vendus

Espèce	2016	2015	2014
Saumon atlantique	13 800	12 535	22 108
Autres espèces *	58 135	53 431	46 505
Total	71 935	65 966	66 613

* Comprend la vente de permis de pêche sous la glace.

Précisions sur les permis vendus en 2016

Pêche à la ligne	Résident	Non-résident
Saumon	10 209	3 591
Truite et autres espèces	53 772	3 253
Pêche sous la glace	1 052	58
Eaux réservées de la Couronne *		Résidents uniquement
Miramichi		1 299
Restigouche		654
Patapedia		48

* Ne concerne que les sections ordinaires.